Paraphe

# REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION: 7 mars 2024** 

DATE D'AFFICHAGE: 7 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 33 Présents: 24 Votants: 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

## Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

#### Absents représentés :

Mme CHATELAIN

(Procuration à Mme BAUDRY)

#### Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

**Mme BIGLIONE** 

Mme KHARJA

Mme LARABI

**Mme SIRAS** 

M. ODIRA

# Convention territoriale globale 2023 - 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2019 concernant la Convention territoriale globale pour la période du 20 décembre 2019 au 31 décembre 2022,

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20240318-2024-DEL-11-DE Date de réception préfecture : 26/03/2024 **VU** la décision en date du 28 novembre 2023 concernant l'engagement de la commune de Chantelouples-Vignes à signer la nouvelle Convention territoriale globale avant le 31 mars 2024,

**CONSIDERANT** la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 annexée à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

**D'APPROUVER** la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 18 mars deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT